



Dispositions d'exécution pour les Concours individuels Fusil 300m (CI F300)

Edition 2024 - page 1

Doc.-N° 3.60.02 f

La division Fusil 300m édicte les dispositions d'exécution (DE) suivantes pour les Concours individuels Fusil 300m (CI F300):

1. Dates

Le CI-F300 peut être tiré du 1er mars à fin septembre.

2. Limites de distinctions

Les distinctions (insignes-couronne / cartes-couronne) sont délivrées pour les résultats suivants:

300m Concours A	Elite	U21+V	U17+SV
Fusil libre, fusil sport, fusil standard	184	180	177
Fass 57-03, Mousqueton	174	170	167
Fass 90	168	164	161
Fass 57-02	162	158	155

300m Concours D + E	Elite	U21+V	U17+SV
Fass 57-03, Mousqueton	130	127	125
Fass 90	126	123	121
Fass 57-02	122	119	117

3. Distinctions

3.1 Insignes-couronne

Les insignes-couronne commandés en trop ou non utilisés **ne seront pas repris** et seront facturés 12.00 frs pièce aux SCT.

3.2 Cartes-couronne

Concernant les cartes-couronne remises par les SCT, un montant de 6.00 frs par carte-couronne leur est remboursé lors du décompte.

4. Finance de participation

La finance de participation est de 13.00 frs pour tous programmes de concours, dont 6.50 frs reviennent à la FST, 1.00 frs aux SCT et 5.50 frs aux sociétés organisatrices. Les munitions ne sont pas comprises dans la finance de participation.

5. Commande du matériel

Les SCT commandent le matériel d'ici au 31 janvier au plus tard au moyen du formulaire «3.60.03 Commande de matériel pour les concours individuels» auprès du Préposé aux CI de la FST: Hubert Müller, Obergutstrasse 8, 8273 Triboltingen, courriel: hubert.mueller@swissshooting.ch

6. Rapports

Les responsables des stands de tir rendront compte au chef du département CI-F300 de la SCT au plus tard 10 jours après l'achèvement des Concours individuels et **le 15 octobre au plus tard dans tous les cas.**

7. Décompte

Le préposé CI-F300 de la SCT utilise le **formulaire actuel** «3.60.05 Formulaire de rapport et de décompte du CI-F300» pour établir le rapport complet de sa SCT destiné à la FST. Les décomptes des préposés des SCT doivent être envoyés **au plus tard au 31 octobre** au préposé aux CI-F300 de la FST.

Hubert Müller, Obergutstrasse 8, 8273 Triboltingen,
courriel: hubert.mueller@swissshooting.ch.

La FST établira la facture à l'attention de chaque SCT en fonction du décompte.

8. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment les DE du CI-F300 de la saison 2023.
- ont été approuvées le 17 novembre 2023 par la division Fusil 300m.
- entrent en vigueur le 1er janvier 2024.

FÉDÉRATION SPORTIVE SUISSE DE TIR

Walter Brändli
Chef de la division
Fusil 300m

Hubert Müller
Préposé aux
CI-F300